

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 16 décembre 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (12) Mme AKPINAR-ISTIGHAM, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, M. JASPART, M. JORROT, Mme LECOMTE-LEGRAND, Mme MARTIN-GENDRE, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme OBRIOT (représentée par Mme GAUTHIÉ), Mme POLONCEAU (représentée par Mme GINDRE).

Membres excusés : (2) Mme AVENA, Mme TROUWBOST.

Date de convocation : 9 décembre 2014

Délibération n° : 85-2014

Objet : ASCS Maison d'arrêt de Dijon - demande de subvention

Il y a plusieurs années, la Direction des Retraités et des Personnes Âgées du CCAS de la Ville de Dijon distribuait des petits colis à destination des détenus de la Maison d'Arrêt de Dijon. Ces colis étaient composés de denrées alimentaires festives et étaient donnés au moment des fêtes de Noël à quelques prisonniers choisis par l'administration pénitentiaire en fonction de leur âge ou de leur indigence.

Afin de mener une action s'inscrivant dans une démarche d'accompagnement et de réinsertion plus en lien avec les missions du CCAS et en accord avec la Direction de la Maison d'Arrêt de Dijon, il a été décidé de faire évoluer cette action vers l'attribution d'une subvention à l'Association de soutien et de développement de l'action socio-culturelle de la Maison d'Arrêt de Dijon.

Cette association propose des actions de soutien auprès des personnes détenues particulièrement isolées en leur proposant des manifestations culturelles, socio-éducatives, sportives ou encore des actions individualisées d'accompagnement et de préparation à la sortie.

Ces actions nécessitent des moyens financiers et, pour les réaliser, l'association sollicite une aide financière du CCAS à hauteur de 500 euros, afin de réaliser des cartes de vœux par les détenus, à destination de leur famille.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) à l'Association de soutien et de développement de l'action socio-culturelle de la Maison d'Arrêt de Dijon pour l'année 2014 ;
- disent que la somme sera prélevée sur le budget du CCAS, Chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

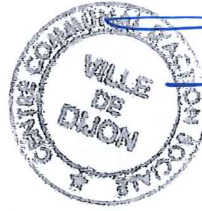
Préfecture : 1

Registre : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

PUBLIÉ LE 17 DEC. 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le:

- 5 JAN. 2015

